

Convocation et affichage : 30 10 2023

Étaient présents : Tous les conseillers sauf : M CIZAIRE et M ROBELIN.

Mme MAYER Janine élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 05 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.
L'ordre du jour de la séance du 09 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Présentation du RPQS (eau potable):

INFORMATION

Le maire fait la présentation d'un extrait du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable du service Bresse Dombes Saône. (Et plus précisément celui du service Renom Chalaronne dont dépend la commune de Bouligneux).

Le rapport détaillé est disponible en mairie

Référent déontologue :

UNANNIMITE

Le maire rappelle que l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui traite de la Charte de l' élu local a ainsi été complété par « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le CGCT.

Depuis, le 1er juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux. Il est proposé de désigner pour la durée du mandat Yves VIOLLAND et Georges BAILLET en tant que référents déontologues

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident le choix proposé par la maire

Eglise Saint Marcel :

INFORMATION

Le maire présente aux membres du conseil un tableau récapitulatif des subventions de la tranche 5 de travaux de l'église Saint Marcel.

Il apparaît que sur les exercices 2022 et 2023 la commune a déjà reçu des subventions à hauteur de 166 300 € et qu'il reste à percevoir 70 400 sur cette fin d'exercice comptable.

Réflexion sur parking face à l'église :

Devant la nécessité d'abattre les marronniers (prochainement) il convient de réfléchir au devenir de cette place.

Il est convenu que la mairie fera un bilan des servitudes entourant cet espace et que lors d'une commission de travail la réflexion sera initiée.

Le projet modes doux tranche 3 est toujours à l'étude par les services de la préfecture.

Le maire informe que la commission de contrôle du SDIS passera dans la salle le vendredi 17 11 2023 à 9h. (Michel MONNET 2^{ème} adjoint sera présent).

Des petits travaux d'entretien ont été réalisés (serrurerie et plomberie).

Une plaque de cuisson sera déposée et l'emplacement ne sera pas repris.

Un contact sera repris avec l'électricien pour le test de passage d'un fourreau pour équiper la salle avec la fibre.

Autorisation donnée à un habitant pour une coupe de bois d'une petite parcelle communale. Une attestation lui sera fournie pour définir les modalités de cette coupe.

Devis validé pour fourniture de 30 tonnes de cailloux en 0/20 sur le chemin de Gorge à l'entreprise LOCATRANSTER pour un montant de 2 160 €.

Devis validé pour curage de fossés dans le chemin de gorge à l'entreprise CHAPELAND pour un montant de 1 478,40 €.

Accueil en 2024 d'un stagiaire de 2^{nde} pro du lycée Marcelle PARDE de Bourg en Bresse (3 semaines en mars et 3 semaines en juin).

Travaux de remplacement de barrières en bois effectués dans la zone Filioly par l'entreprise BLAIN pour un montant de 738 €.

Repas des sages le samedi 02 12 2023 à 12h

Noël des enfants le samedi 16 12 2023 à 14h

Cérémonie des Vœux le dimanche 07 01 2024 à 11h

Fin 22h30.

La prochaine séance est fixée au jeudi 14 décembre 2023 à 19h00 en mairie.